



**Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

**Publication au bulletin officiel n° 41 du 9 octobre 2020**

**Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saillon porte à la connaissance du public que Monsieur Nicolas Cheseaux, domicilié à Saillon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n°1814 Aux Corbassières
Enseigne	:	Guérite Corbassière
Prestations	:	Dégustation et accord mets/vin
Heures d'ouverture et de fermeture	:	uniquement sur rendez-vous
Début de l'activité	:	01.09.2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au lundi 9 novembre 2020.

Saillon, le 9 octobre 2020

**L'Administration communale**